NUMERO 47 DECEMBRE 2025

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr
Site Internet de la CCPM : www.cc-paysdemormal.fr

Email : mairie@forest-cis.fr

Téléphone : 09 81 40 93 48

Le 11 novembre à Forest

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous pour la dernière fois afin de vous donner quelques informations à l'aide du traditionnel bulletin de fin d'année.
*En effet, le 15 mars prochain, je **quitterai mes fonctions** et vous élirez un nouveau Conseil Municipal qui désignera un nouveau Maire.*
*J'ai exercé cette fonction durant **43 années**, c'est-à-dire 7 **mandats** : 6 mandats de 6 ans et un autre de 7 ans.*
*Vous m'avez toujours **réélu au 1er tour** ainsi que mon équipe avec un pourcentage important des suffrages, avoisinant les 80%.*
*Je n'ai jamais connu de véritable opposition au sein des Conseils Municipaux mais des avis quelquefois différents, c'est bien normal. Je remercie les **Conseillères** et les **Conseillers** qui m'ont soutenu pour gérer notre **petit village**.*

*Chaque année, lors du vote du budget, le Conseil retient un ou plusieurs projets. Pour chacun d'eux, toutes les **subventions** possibles sont demandées et souvent accordées.*
*Mais certains n'ont pas abouti, **faute de moyens**. Les **impôts locaux** n'ont pratiquement pas « bougé » pendant cette longue période.*
*Je laisse une commune avec des **finances saines**, des emprunts qui se terminent. Beaucoup de **réalisations** ont été faites : les réseaux électriques, l'éclairage public, la fibre optique sont enfouis dans tout le village, à l'exception de la **rue de Valenciennes**. Mais tout est prêt pour réaliser cette dernière tranche ; le maître d'œuvre est désigné et les plans sont dessinés, le réseau eau potable a été revu.*
*Les écarts, le hameau d'**Ovillers**, la **Croisette** et **Richemont** n'ont pas été oubliés.*
*Nous devons aussi entretenir **10 km de routes communales** et beaucoup de **bâtiments communaux**, tous très anciens.*

*Notre petite commune a réussi à conserver son **école**, alors que d'autres ont fait le choix inverse. Certes, l'entretien d'un groupe scolaire a un **coût important** en personnel, entretien des bâtiments et chauffage. Mais quelle satisfaction pour les parents de savoir que leurs enfants ne devront pas prendre le bus tôt le matin, qu'ils seront encore près de chez eux toute la journée et qu'un bon repas les attend à midi à la **cantine**.*

*J'ai également été élu **Vice-Président** de la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles (**2C2M**). J'ai créé le **site internet**, l'ai mis à jour régulièrement et fait paraître **2 revues annuelles** dans lesquelles chacune des 10 communes était représentée, relatait son histoire locale et donnait des informations importantes. Il régnait une atmosphère d'amitié et de justice.*

*Le 10 janvier prochain, ce sera ma **dernière Cérémonie des Vœux** en tant que Maire.*
*Je serais particulièrement heureux de vous **rencontrer** et de partager avec vous le **verre de l'Amitié.***

*Avec un peu d'avance, je voudrais souhaiter à chacune et à chacun une **Très Bonne Santé**, un **Joyeux Noël** et une **Excellente Année 2026**.*
.

Maurice Saniez - Maire de Forest

Quelques rappels importants

1. <u>Destruction des nids de frelons, de guêpes ou d'abeilles</u> :

Les pompiers n'effectuent plus cette tâche.
La destruction des essaims de **guêpes** sera réalisée par un professionnel et à votre charge. Celle des **frelons asiatiques** ne peut plus être réalisée gracieusement par le Parc Régional (03.27.14.90.86). Mais en période hivernale, il n'est plus nécessaire de procéder à leur destruction. Les insectes vont mourir. Cependant, les femelles fécondées se sont mises à l'abri pour créer une nouvelle colonie au printemps suivant.

2. <u>Ramassage des ordures ménagères</u> :

Il a lieu le **mardi** à partir de 12 heures. La poubelle de tri est collectée tous les **15 jours.** Il est inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les **rentrer rapidement** pour des raisons de sécurité et de propreté du village.

3. <u>Feux domestiques</u> :

Dans la région des « Hauts de France », le **brûlage à l'air libre** des déchets verts (branchages, fanes de jardin, tontes de pelouse, ...) est strictement interdit et puni d'une **amende de 450 €.**

4. <u>Echardonnage</u> :
Les plantes nuisibles doivent être coupées **avant** leur floraison (14 juillet).

5. <u>Elagage</u> :

Les haies ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public ou du voisinage et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur.
La taille est **annuelle**.

6. <u>Bruit de tondeuse, de tronçonneuse le dimanche</u> :

C'est une question de **bon sens** !
Ces travaux bruyants ne doivent **pas se faire le dimanche, les jours fériés** ou très exceptionnellement (après une période pluvieuse ou si on n'a pas pu faire autrement, avoir travaillé toute la semaine, par exemple...).
Par contre, **le robot,** qui n'émet pas de bruit, peut tondre le dimanche et les jours fériés, sans problème.

7. <u>Stationnement des véhicules</u> :

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « **véhicules lourds de plus de 3,5t** » est interdit sur **tous les trottoirs**. Sur la **bande multi-usages** de la Chaussée Brunehaut, le stationnement de **tous les véhicules** est interdit (véhicules légers compris). En cas de dégradations ou d'accident, les **responsabilités** seront obligatoirement recherchées. Les réparations seront à la charge des responsables.

8. <u>Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir</u> :

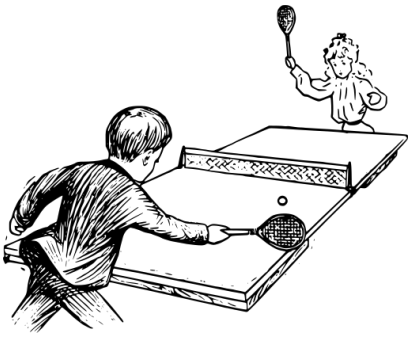

Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son **auteur**.
Les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

9. <u>Jeux de ballons sur les places</u> :

La commune dispose d'un **terrain de football** et d'un court de **tennis**. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballons sont **interdits** sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.

10. <u>Propreté des trottoirs</u> :

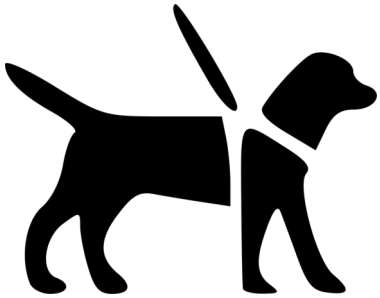

Les trottoirs doivent être débarrassés des **déjections animales**.
La commune met gratuitement à la disposition des administrés des **sachets** pour les déjections canines.
Ces dispositions concernent aussi, bien entendu, les **propriétaires de chevaux** : la ballade terminée, on vient nettoyer.

11. <u>Fêtes du samedi soir</u> :

Prévenir les voisins adoucit la nuisance.
Cependant à partir de 22 h, c'est du **tapage nocturne**.

12. <u>Dépôts sauvages d'ordures</u> :

- Certains n'ont pas encore compris que les déchetteries existent. Ils déposent les gravats dans les fossés, sur les trottoirs et depuis quelque temps près du container à verre, rue du Moulin.
- L'amende infligée aux **délinquants** peut aller jusqu'à 15 000 €.

La commune déposera plainte dans tous les cas.

Immobilier appartenant à la commune

Cinq logements situés Chaussée Brunehaut (78a, 78b, 78c, 78d, 78e) appartenant à la commune et loués à Partenord par bail emphytéotique.
Le bail emphytéotique permet à la collectivité de louer un terrain sur lequel, l'emphytéote doit améliorer, entretenir et réparer les constructions existantes ou construites pendant le bail.

Maison située au 4 rue Jean Ethuin appartenant à la commune et louée à Partenord par bail emphytéotique.

Maison située au 9 rue Oscar Briatte appartenant à la commune et louée directement.

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

Croix-Caluyau • Forest-en-Cambrésis
Preux-au-Bois • Robersart

De juillet 2025 à juin 2026

Pays de Mormal – Communauté de Communes

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 M ● ■	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J 1	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L
2 M 27	2 S	2 M ■	2 J 40	2 D	2 M ● ■	2 V	2 L	2 L	2 J 14	2 S	2 M ● ■
3 J	3 D	3 M 36	3 V	3 L	3 M 49	3 S	3 M ■	3 M ■	3 V	3 D	3 M 23
4 V	4 L	4 J	4 S	4 M ● ■	4 J	4 D	4 M 6	4 M 10	4 S	4 L	4 J
5 S	5 M ■	5 V	5 D	5 M 45	5 V	5 L	5 J	5 J	5 D	5 M ● ■	5 V
6 D	6 M 32	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M ■	6 V	6 V	6 L	6 M 19	6 S
7 L	7 J	7 D	7 M ● ■	7 V	7 D	7 M 2	7 S	7 S	7 M ● ■	7 J	7 D
8 M ■	8 V	8 L	8 M 41	8 S	8 L	8 J	8 D	8 D	8 M 15	8 V	8 L
9 M 28	9 S	9 M ● ■	9 J	9 D	9 M ■	9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M ■
10 J	10 D	10 M 37	10 V	10 L	10 M 50	10 S	10 M ● ■	10 M ● ■	10 V	10 D	10 M 24
11 V	11 L	11 J	11 S	11 M ■	11 J	11 D	11 M 7	11 M 11	11 S	11 L	11 J
12 S	12 M ● ■	12 V	12 D	12 M 46	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D	12 M ■	12 V
13 D	13 M 33	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M ● ■	13 V	13 V	13 L	13 M 20	13 S
14 L	14 J	14 D	14 M ■	14 V	14 D	14 M 3	14 S	14 S	14 M ■	14 J	14 D
15 M ● ■	15 V	15 L	15 M 42	15 S	15 L	15 J	15 D	15 D	15 M 16	15 V	15 L
16 M 29	16 S	16 M ■	16 J	16 D	16 M ● ■	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M ● ■
17 J	17 D	17 M 38	17 V	17 L	17 M 51	17 S	17 M ■	17 M ■	17 V	17 D	17 M 25
18 V	18 L	18 J	18 S	18 M ● ■	18 J	18 D	18 M 8	18 M 12	18 S	18 L	18 J
19 S	19 M ■	19 V	19 D	19 M 47	19 V	19 L	19 J	19 J	19 D	19 M ● ■	19 V
20 D	20 M 34	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M ■	20 V	20 V	20 L	20 M 21	20 S
21 L	21 J	21 D	21 M ● ■	21 V	21 D	21 M 4	21 S	21 S	21 M ● ■	21 J	21 D
22 M ■	22 V	22 L	22 M 43	22 S	22 L	22 J	22 D	22 D	22 M 17	22 V	22 L
23 M 30	23 S	23 M ● ■	23 J	23 D	23 M ■	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M ■
24 J	24 D	24 M 39	24 V	24 L	24 M 52	24 S	24 M ● ■	24 M ● ■	24 V	24 D	24 M 26
25 V	25 L	25 J	25 S	25 M ■	25 J	25 D	25 M 9	25 M 13	25 S	25 L	25 J
26 S	26 M ● ■	26 V	26 D	26 M 48	26 V	26 L	26 J	26 J	26 D	26 M ■	26 V
27 D	27 M 35	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M ● ■	27 V	27 V	27 L	27 M 22	27 S
28 L	28 J	28 D	28 M ■ 44	28 V	28 D	28 M 5	28 S	28 S	28 M ■ 18	28 J	28 D
29 M ● ■ 31	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J		29 D	29 M	29 V	29 L
30 M	30 S	30 M ■	30 J	30 D	30 M ● ■	30 V		30 L	30 J	30 S	30 M ● ■
31 J	31 D		31 V		31 M	31 S		31 M ■		31 D	

FRÉQUENCE DE COLLECTE DU TRI

● **TRI**

Jour de collecte Bac de tri (jaune)

Mardi APRÈS-MIDI semaine impaire

□ Semaine paire

■ Semaine impaire

■ **ORDURES MÉNAGÈRES**

La collecte des ordures ménagères (bac gris) est assurée chaque semaine.

La collecte est assurée les jours fériés.

Guide du tri – Disponible sur Google Play – Disponible sur l'App Store

CITEO – FLAMME ENVIRONNEMENT – Le Savoir Propre

Informations diverses

Téléphones : Mairie 09 81 40 93 48 - Ecole 09 81 08 51 60

La mairie sera fermée du lundi 22 décembre soir au lundi 5 janvier matin.

1. Services municipaux :
- Actuellement, le secrétariat est tenu provisoirement par Mme Christelle ZIMMER.
- Il est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 à 16 heures 30.

Services techniques : Jérémy KLUR
- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h/12h et 13h30/17h30 (vendredi : 16h30) - mercredi : 8h/12h.

2. Permanences de M. le Maire :
- En principe, M. SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions). Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

3. Le complexe sportif :
- Responsable : Laurence HENNEBERT.
- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).
- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.
- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

4. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (CCPM) :
- Commune : **www.forest-cis.fr** - email : *mairie@forest-cis.fr*
Sur le site de la commune, vous trouverez des photos, les comptes-rendus de conseils, quelques pages d'histoire, le livre de Forest écrit en 1905, une monographie de la même époque, …
- CC du Pays de Mormal : **www.cc-paysdemormal.fr** - email : *contact@cc-paysdemormal.fr*
- Site de l'ancienne 2c2m *:* **http://2c2m.avesnois.free.fr/index.html**

5. Informations communales :
- Les informations (compte-rendu de conseils, permis de construire, …) sont affichées dans le tableau, à la porte du secrétariat.
- La mairie recense les **emails des administrés**. Régulièrement, elle peut ainsi transmettre des données à la population, en temps réel. Votre adresse email ne sera pas connue des autres habitants. ***Pensez à nous la communiquer.***

6. Collecte des encombrants à domicile sur inscription :
- Ramassage uniquement sur inscription au 03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage du camion et un numéro d'inscription.
- *Ne seront pas pris en charge : les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.*

7. Gendarmerie :

4 rue Lalande - 59550 Landrecies
cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Tél 17 ou 03.27.84.70.50
- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FOREST-EN-CAMBRESIS

***

Séance du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Maurice SANIEZ, Maire de la Commune.
- Présents : SANIEZ Maurice - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - CARTEGNIE Jeanne-Marie - HENNIAUX Delphine - DEFINANCE Daniel - DELGEHIER Vincent - DRUESNE Philippe - BLOTTEAU René.
- Absents excusés : OBLED Jean-Marie - MONIER Maggy - MOREAU Carole - BROXER Georges (a donné pouvoir à SANIEZ Maurice).
- **Absent** : COQUELET Grégory.
- Secrétaire de séance : HENNEBERT Laurence.
- Date de la convocation : 23 janvier 2025.
- Date d'affichage : 31 janvier 2025.

1. Remplacement de la chaudière des bâtiments scolaires – demande de la subvention au titre de la DETR :
- M. le Maire expose à l'Assemblée Communale que la chaudière des bâtiments scolaires est ancienne et en mauvais état. Cet appareil, âgé de plus de 30 ans, a d'abord fonctionné au fuel puis au gaz actuellement.
- Toutes les portes et les fenêtres des bâtiments communaux ont été remplacées récemment.
- La solution consiste à remplacer le système actuel par deux chaudières plus petites « gaz à condensation » et d'installer des vannes thermostatiques programmables sur les radiateurs.
- Ces travaux pourront réduire la consommation en gaz d'environ 30%.
- Le devis proposé par les Etablissements LEGRAND se monte à 24 617.58 € HT (29 541.10 € TTC).
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
. approuve le projet présenté,
. accepte le devis proposé par les Etablissements LEGRAND,
. sollicite la subvention au titre de « l'Equipement Des Territoires Ruraux (DETR) », au taux de 30% soit 7 385.27 €,
. autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

2. Remplacement de la chaudière des bâtiments scolaires – demande de la subvention au titre de la l'ADVB Energie :
- M. le Maire expose à l'Assemblée Communale que la chaudière des bâtiments scolaires est ancienne et en mauvais état. Cet appareil, âgé de plus de 30 ans, a d'abord fonctionné au fuel puis au gaz actuellement.
- Toutes les portes et les fenêtres des bâtiments communaux ont été remplacées récemment.
- La solution consiste à remplacer le système actuel par deux chaudières plus petites « gaz à condensation » et d'installer des vannes thermostatiques programmables sur les radiateurs.
- Ces travaux pourront réduire la consommation en gaz d'environ 30%.
- Le devis proposé par les Etablissements LEGRAND se monte à 24 617.58 € HT (29 541.10 € TTC).
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
. approuve le projet présenté,
. accepte le devis proposé par les Etablissements LEGRAND,
. sollicite la subvention au titre de « l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Energie (ADVB Energie) », au taux de 50% soit 12 308.79 €,
. autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

3. Sécurisation devant l'arrêt bus :
- M. le Maire expose à l'Assemblée Communale que des automobilistes ne respectent pas le couloir de circulation lors de l'arrêt des bus, en particulier des bus scolaires.
- En hiver, certains automobilistes prennent la voie de gauche et se trouvent face à des collégiens et lycéens qui traversent la chaussée.
- Il indique que le renforcement de la signalisation pourrait améliorer la situation : retraçage du passage protégé et mise en place d'une signalisation clignotante à leds.
- Le devis proposé par les Etablissements TROMONT se monte à 9 100 € HT (10 920 TTC).
- La commune peut solliciter le Département au titre des Amendes de Police dans le cadre de la « sécurisation et la mise en accessibilité des traversées piétonnes, y compris le marquage du passage piétons et la signalisation de police requise ».

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
. approuve le projet présenté,
. accepte le devis proposé par la société TROMONT,
. sollicite la subvention au titre des « Amendes de Police », au taux de 75% soit 6 825 €,
. autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	10	1	0

4. <u>Plan Communal de Sauvegarde</u> :
- M. le Maire expose que chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire d'une copie du Plan Communal de Sauvegarde.
- Les membres du Conseil n'ont émis aucune remarque.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Plan Communal de Sauvegarde dont une copie sera :
. consultable en mairie,
. mise sur le site internet de la commune,
. transmise en Préfecture.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

5. <u>Fonctionnement du secrétariat de la mairie</u> :
- M. le Maire expose à l'assemblée communale que la secrétaire de mairie titulaire est actuellement en Congé Longue Durée. Elle perçoit son salaire à taux plein.
- Mme Christelle ZIMMER occupe le poste en contrat à durée déterminée.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir Mme ZIMMER dans son poste, en contrat à durée déterminée, en cas de non-reprise de la secrétaire titulaire.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

6. <u>Préparation du budget</u> :
- Le budget sera voté fin mars, après l'obtention des documents nécessaires émis par l'Etat.
- Recettes : FCTVA : 63 699.40 €.
- Dépenses : SDIS (pompiers) : 19 255 €, Eaux Pluviales : 14 039 €, dotation négative à la CCPM (à rembourser à la Communauté de Communes) : 11 293 €.
- Le Conseil Municipal s'insurge une nouvelle fois contre la répartition injuste des dotations de compensation de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCMP) ; la commune perd environ 50 000 € par rapport aux autres communes de la CCPM de la même strate.

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de SANIEZ Maurice, Maire de la Commune.
- <u>Présents</u> : SANIEZ Maurice - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - DEFINANCE Daniel - DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - CARTEGNIE Jeanne-Marie - DELGEHIER Vincent.
- <u>Absents excusés</u> : BROXER Georges (a donné pouvoir à SANIEZ Maurice) - HENNIAUX Delphine (a donné pouvoir à HENNEBERT Laurence) - MOREAU Carole (a donné procuration à LEDIEU Thérèse).
- **<u>Absents</u>** : COQUELET Grégory - MONIER Maggy.
- <u>Secrétaire de séance</u> : CARTEGNIE Jeanne-Marie.
- <u>Date de la convocation</u> : 27 mars 2025.
- <u>Date d'affichage</u> : 04 avril 2025.

1. <u>Compte Financier Unique 2024</u> :
Le Compte Financier Unique (CFU) remplace le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

	Fonctionne-ment	Investisse-ment	Ensemble			
	Dépenses/ Déficit	Recettes/ Excédent	Dépenses/ Déficit	Recettes/ Excédent	Dépenses/ Déficit	Recettes/ Excédent
Résultats reportés		146 753.44	163 282.69		16 529.25	
Opérations exercice	425 193.92	439 141.90	88 530.75	242 493.67	513 724.67	681 635.57
Totaux	425 193.92	585 895.34	251 813.44	242 493.67	530 253.92	681 635.57
Résultats de clôture		160 701.42	**9 319.77**			151 381.65
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux Cumulés	0.00	160 701.42	9 319.77	0.00	0.00	151 381.65
Résultats		**160 701.42**	**9 319.77**			**151 381,65**

Le Conseil Municipal vote le Compte Financier Unique 2024.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

2. <u>Vote des taux des Taxes Communales</u> :
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2024 : 41.42.
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2024 : taux Communal 16 + taux Dépt 19.29 (soit 35.29).
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires 2024 : 12.91.

- Le Conseil Municipal vote les taux proposés :
. taxe sur foncier non bâti : 41.42
. taxe sur foncier bâti : 35.29
. taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.91

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

3. <u>Délibération d'affectation des résultats du budget 2024</u> :
- Vu les Budgets 2024 approuvés,
- Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2024,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
- Considérant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA	Exercice	Résultat cu-mulé	Restes à réaliser	Affectation de résultat
Investissement					
	Dépenses		88 530.75 €		
	Recettes		242 493.67 €		
Résultat	- 163 282.69 €	153 962.92 €	- 9 319.77 €		**- 9 319.77 €**
Fonctionnement					
	Dépenses		425 193.92 €		
	Recettes		439 141.90 €		
Résultat	146 753.44 €	13 947.98 €	160 701.42 €		**160 701.42 €**

Le Conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent global cumulé à affecter au BP	160 701.42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068) **Solde disponible affecté comme suit :** Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au compte 1068 :	 9 319.77 € - 151 381.65 € 9 319.77 €
Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002)	- 151 381.65 €
Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 001)	9 319.77 € -

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

4. <u>Budget 2025</u> :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	537 529.65 €	386 148.00 €
Excédent de fonctionnement reporté		151 381.65 €
TOTAL	**537 529.65 €**	**537 529.65 €**
Investissement	128 592.23 €	137 912.00 €
Solde d'exécution reporté	9 319.77 €	
TOTAL	**137 912.00 €**	**137 912.00 €**
Total du budget	**675 441.65 €**	**675 441.65 €**

Détail Investissement

Remplacement chaudière école		**Détail du financement**	
2 Chaudières sol « gaz condensation »	29 541.00 €	Subvention DETR 30%	7 385.00 €
		Subvention ADVB Energie 50%	12 308.00 €
Arrêt bus « panneaux lumineux »	10 920.00 €	Subvention Amendes Police 75%	6 825.00 €
		TOTAL des subventions	**26 518.00 €**
		Reste à charge travaux 2025	**13 943.00 €**
		Récupération FCTVA 2023	61 143.00 €
TOTAL Dépenses Investissement	**40 461.00 €**	**TOTAL Recettes Investissement**	**87 661.00 €**
Travaux bâtiments	60 000.00 €	Divers	1 000.00 €
Matériel incendie (5 extincteurs)	10 000.00 €	Matériel de bureau	2 000 .00 €
Matériel et outillage	5 000.00 €	Matériel	12 000.00 €
Total des dépenses	**90 000.00€**	**Autres dépenses**	**49 538.90 €**
Remboursement capital	38 592.00 €	Virement section Fonctionnement	40 931.23 €
Déficit 2024	9 319.77 €	Couverture du déficit	9 319.77 €
Total	**137 911.77 €**		**137 911.77 €**

- Le Conseil Municipal vote le budget 2025

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

5. <u>Vente d'herbe</u> :
En 2024, la vente d'herbe avait été attribuée aux personnes et aux conditions suivantes :
- Parcelle A 2530 le Village : 0,5229 ha – vente d'herbe à René RAVERDY : 100 €/an.
- Parcelle ZC 24 les Nations : 0,3717 ha – vente d'herbe à Alain DRUESNE : 80 €/an.

- Le Conseil fixe le prix de la vente d'herbe pour l'année 2025 à :
. 100 € pour la parcelle A 2530 à M. RAVERDY René,
. 80 € pour la parcelle ZC 24 à M. DRUESNE Alain.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

6. <u>Droits de chasse</u> :
- Les droits de chasse des terres communales (77,7510 ha) sont loués à l'année à la « Société Communale de Chasse » au prix de 4,57 €/l'hectare.
- Saison 2024 : montant de 355,32 €.

- Le Conseil décide de louer les droits de chasse des terres communales à la « Société de Chasse Communale » pour la somme de 355.32 € pour la saison 2025.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

7. <u>Fixation de certains tarifs</u> :
- M. le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

Location de tables :	3,00 €
Location de chaises :	0.50 €
Droit de place déballage :	8,00 €
Photocopie :	Gratuite (dans la limite d'une 20e/an)
Location salle des fêtes (vin d'honneur) :	50,00 €
Repas cantine :	3,50 €
Concession cimetière 2 personnes (3 m²) :	80,00 €
Concession cimetière 4 personnes (5 m²) :	130,00 €
Tarif au columbarium - case de 2 urnes :	600 € pour une durée de 50 ans

- Le Conseil vote les taux repris ci-dessus.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

8. <u>Demande de subventions</u> :
- M. le Maire expose à l'assemblée communale que :
. le Président du « Comité d'Animation Culturelle » sollicite une subvention pour l'organisation d'un voyage dans un parc d'attractions,
. la Présidente des « Z'amis Forésiens » sollicite une subvention de 300 € pour l'organisation d'un voyage à Berck,
. la Présidente de l'APE sollicite une subvention,
. le Directeur de l'école sollicite une subvention pour un déplacement scolaire : 730 €.

- Après délibération, le Conseil octroie une subvention de :
. 200 € au Comité d'Animation Culturelle,
. 200 € à l'association les « Z'amis Forésiens »,

. 200 € à l'Association des Parents d'Elèves,
. 730 € à la coopérative scolaire de l'école de Forest.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

9. <u>Personnel communal</u> :
- M. le Maire propose à l'assemblée communale que :
. Mme Christelle ZIMMER, en remplacement sur le poste de la secrétaire de mairie titulaire, actuellement en CLD, soit maintenue dans ses fonctions pour une période de 6 mois,
. le contrat de Mme Céline DESSON, actuellement en CDD, soit renouvelé pour une période de 2 années aux mêmes conditions.

- Après délibération, le Conseil :
. prolonge le contrat de Mme Christelle ZIMMER pour une période de 6 mois,
. renouvelle le contrat à durée déterminée de Mme Céline DESSON pour une période de 2 années.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

10. <u>Terrain communal.</u>
- M. le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu ce jour une lettre de Melle Valentine BROUETTE. Cette dernière souhaite faire l'acquisition de la parcelle située Chaussée Brunehaut (ancien jardin de M. Raoul CAPPELIEZ) pour continuer et développer son activité de maraîchage.
- Le Conseil rappelle que plusieurs demandes d'acquisition ont déjà été faites par des riverains.
- Cette parcelle, dans l'attente de sa mise en « terrain à bâtir », doit auparavant être évaluée par les services des « Domaines ».

- Après délibération, le Conseil :
. ne peut pas vendre cette parcelle car son statut n'est actuellement pas défini,
. autorise Melle Valentine BROUETTE à continuer d'en exploiter gratuitement une partie.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

11. <u>Autorisation de donner mandat pour la transmission de données dans le cadre de la convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique</u> :
- Considérant la demande du SIDEC de donner mandat au Président du Syndicat et à l'AEC, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour collecter les informations utiles à la détermination des besoins du groupement de commandes,

- Le Conseil Municipal :
. autorise M. le Maire ou son représentant à donner mandat au Président du SIDEC en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière énergétique, pour collecter auprès des fournisseurs et des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations détaillées relatives aux points de livraison intégrés au groupement d'achat, ainsi qu'à l'assistant à maîtrise d'ouvrage missionné par le coordonnateur ;
. autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

Séance du 29 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de SANIEZ Maurice, Maire de la Commune.

- **Présents :** SANIEZ Maurice - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - DEFINANCE Daniel - DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - CARTEGNIE Jeanne-Marie - DELGEHIER Vincent - HENNIAUX Delphine.
- **Absents excusés :** SORIAUX Marie-Pierre (a donné pouvoir à CARTEGNIE Jeanne-Marie) - BROXER Georges - MOREAU Carole.
- **Absents** : COQUELET Grégory - MONIER Maggy.
- **Secrétaire de séance :** DEFINANCE Daniel.
- **Date de la convocation :** 25 août 2025.
- **Date d'affichage :** 1er septembre 2025.

1. Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclus par le CDG 59 :

- Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial en date du 23 mai 2025, la commune de Forest-en-Cambrésis souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.
- La participation communale se montera à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 € par agent (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé).
- La participation financière de la Commune prendra effet après l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 23 mai 2025.
- L'assemblée délibérante :

. approuve les dispositions de l'accord collectif conclu par le CDG59 le 15 novembre 2022,

. décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité agent (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé) dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

. autorise le Maire à signer tout document en découlant.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

2. Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque santé dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclus par le CDG 59 :

- Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial en date du 23 mai 2025, la Commune de Forest-en-Cambrésis souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque Santé.
- La participation communale se montera à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 € par agent (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé).
- La participation financière de la Commune prendra effet après l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 23 mai 2025.
- L'assemblée délibérante :

. approuve les dispositions de l'accord collectif conclu par le CDG 59 le 15 novembre 2022,

. décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé) dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

. autorise le Maire à signer tout document en découlant.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

3. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal :

- M. le Maire indique au Conseil Municipal que le bureau communautaire et la conférence des maires proposent d'appliquer la répartition selon les règles de droit commun. Ainsi, le conseil communautaire serait composé de 74 sièges.
- Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer, à 74 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Mormal en application des règles de répartition de droit commun.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

4. <u>Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du « Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe » à partir du 1er janvier 2026</u> :
- M. le Maire expose à l'assemblée que le « Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe » a demandé son affiliation volontaire au CDG59 à partir du 1er janvier 2026.
- Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du « Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe » à partir du 1er janvier 2026.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

5. <u>Suppression de la régie de recettes créée le 19/09/2003</u> :
- M. le Receveur Municipal de Le Quesnoy informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de supprimer la régie de recettes créée le 19/09/2003 ayant pour objet : droits de place pour les commerçants ambulants procédant à des déballages, location salle des fêtes, location de matériel divers (tables, chaises, vaisselle), recettes diverses, droits de photocopies pour les extérieurs…
- Cette régie n'est plus en activité depuis plusieurs années.
- Les personnes émettront un chèque et le secrétariat établira un titre de recettes.
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer la régie de recettes créée le 19/09/2003.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

6. <u>Modification des statuts du SIDEC</u> :
- M. le Maire expose à l'assemblée communale que le SIDEC (Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis), dont la commune est adhérente, a adopté une révision de ses statuts dans sa séance 28 août 2025.
- La commune doit approuver cette révision.
- Après délibération, le Conseil Municipal approuve la révision des statuts du SIDEC établis lors de la réunion du 28 août 2025.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

7. <u>Organisation du repas communal des Aînés</u> :
- Le Conseil Municipal décide que :
. le repas aura lieu le dimanche 16 novembre à l'Auberge des Crêtes Rouges,
. Mmes HENNEBERT, CARTEGNIE, HENNIAUX et LEDIEU prendront contact avec Carole pour établir le menu et son coût,
. le repas sera offert aux habitants de plus de 60 ans, aux membres du Conseil Municipal, aux employés communaux et aux membres du Bureau du Comité,
. l'animation sera à la charge de la commune.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	0

8. <u>Distribution de tickets de manège aux enfants lors de la brocante</u> :
- M. le Maire expose qu'un manège auto-tamponneuses sera installé lors de la brocante.
- Le Conseil décide d'offrir 2 tickets aux élèves de l'école. Ces tickets seront seulement valables la veille de la brocante.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
11	0	11	0	

9. <u>Remplacement de la chaudière à l'école</u> :
- Le devis proposé par les Etablissements LEGRAND se monte à 24 617.58€ HT (29 541.10€ TTC).
- La subvention au titre de « l'Equipement Des Territoires Ruraux (Etat) », au taux de 30% soit 7 385.27€ est accordée.

- La subvention au titre de « l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Energie (Conseil Départemental) », au taux de 50% soit 12 308.79€ est en cours d'instruction.

10. <u>Réunion d'information sur les aides aux entreprises</u> :
- Elle aura lieu le lundi 8 septembre à 18 heures à la salle des fêtes de Croix-Caluyau. Les artisans, commerçants des 2 communes sont invités.
- Mmes LEDIEU et HENNIAUX représenteront la commune à cette réunion.

11. <u>Dégradations de véhicule sur le parking de la mairie</u> :
- M. le Maire informe le Conseil qu'un véhicule a été dégradé sur la place de la Mairie et que des graffitis ont été réalisés à divers endroits.
- De même, des jeunes enfants jouent dans une maison abandonnée. L'employé communal, à plusieurs reprises, leur a demandé de quitter les lieux.
- Les membres du Conseil demandent aux parents de contrôler les activités de leurs enfants pour éviter de futurs désagréments et aussi pour leur sécurité personnelle.

****

Un beau 14 juillet

Cette année encore, les festivités du 14 juillet ont attiré de nombreux Forésiens.
La veille, les adultes ont profité de l'excellent barbecue préparé par Carole. S'en suivirent des danses endiablées jusqu'à tard dans la nuit...
Le lendemain, ce fut au tour des enfants, des adolescents et même des adultes de se mesurer à la course et à la pétanque.
Merci à Mme et M. Lécuyer, nos « coulonneux locaux », d'avoir lancé les « hostilités » par un lâcher de pigeons voyageurs.
Bravo au Comité pour la bonne organisation de cette traditionnelle manifestation.

Terres appartenant à la commune de Forest-en-Cis

BRIATTE Hervé		**2,7174 ha**
FOREST EN CIS	ZE 19 P Le Marais	0,9661
FOREST EN CIS	ZH 47 Richemont	0,9789
FOREST EN CIS	ZB 27 Longues Royes	0,6920
FOREST EN CIS	ZH 104 La Cauchy	0,0028
FOREST EN CIS	ZH 105 La Cauchy	0,0776
CANONNE Maxime		**5,0351 ha**
FOREST EN CIS	ZH 58 P Le Marais	4,4168
FOREST EN CIS	ZH 4 Château Gaillard	0,2991
FOREST EN CIS	ZH 149 P Le Marais	0,3192
DRUESNE Damien		**4,3260 ha**
MONTAY	ZH 19	4,3260
DRUESNE DESMARESCAUX Sophie		**6,4154 ha**
FOREST EN CIS	ZK 52 Le Prunier	2,0124
FOREST EN CIS	ZE 52 P Longue Borne	2,0260
FOREST EN CIS	ZE 23 Le Marais	1,4680
LE POMMEREUIL	ZB 6 B Chemin de Forest	0,9090
DRUESNE Guillaume		**3,6400 ha**
FOREST EN CIS	ZE 13 Le Bosquet	0,9536
FOREST EN CIS	ZK 70 Le Prunier	1,8067
FOREST EN CIS	ZE 19 P Le Marais	0,2877
SOLESMES	ZW 15	0,5920
HENNIAUX Guillaume - SCEA de Brunehaut		**0,8489 ha**
CROIX	A 250 Quefenez	0,2460
CROIX	ZA 13 Revenez vous en	0,6029
JAMEZ LEGRAND Thierry		**1,4224 ha**
FOREST EN CIS	ZH 1 Château Gaillard	0,3581
FOREST EN CIS	ZH 61 Le Marais	1,0643
LANGLOIS Guillaume		**2,4785 ha**
FOREST EN CIS	ZK 37 Muids de gerbe	1,2785
FOREST EN CIS	ZK 32 Muids de gerbe	1,2000
LEDIEU Loïc		**7,7073 ha**
CROIX	A 11 P Bocamp	0,8061
FOREST EN CIS	ZK 14 P Muids de gerbe	1,1602
LE POMMEREUIL	ZB 6 A Chemin de Forest	0,9090
LE POMMEREUIL	ZB 7 chemin de Forest	1,8330
LE POMMEREUIL	ZA 20 Urtevent ouest	2,9990
LEDIEU OBLED Audrey		**5,9676 ha**
FOREST EN CIS	ZE 18 Le Marais	0,1040
FOREST EN CIS	ZH 149 P Le Marais	0,3478
FOREST EN CIS	ZH 58 P Le Marais	1,7456
FOREST EN CIS	ZE 19 P Le Marais	2,9542
FOREST EN CIS	ZE 33 Longue Borne	0,4220
SOLESMES	ZH 25	0,3940
LEDIEU-GUYOT Bérangère		**2,3041 ha**
CROIX	A 11 P Bocamp	0,8062
FOREST EN CIS	ZI 49 La Coignée	0,7579
NEUVILLY	ZL 125 Le Sentier	0,7400

M. RENARD - GAEC DU BOIS DE BOUSIES		**4,4359 ha**
CROIX	A 11 P Bocamp	1,6123
CROIX	ZB 20 Bois de Bousies	2,1984
CROIX	A 1113 Quefenez	0,6252
MORTIER Romain - SCEA MORTIER		**1,7630 ha**
LE POMMEREUIL	ZB 5 Chemin de Forest	1,7630
PRUVOT ELIAS Sophie		**2,5524 ha**
CROIX	A 266	1,2070
FOREST EN CIS	ZK 14 P Muids de gerbe	1,3454
PRUVOT Matthieu		**5,3770 ha**
FOREST EN CIS	ZI 91 Borne à 3 trous	2,3620
LE POMMEREUIL	ZB 9 chemin de Forest	1,7810
SOLESMES	ZW 30	1,2340
RICHARD Philippe (succession)		**1,3360 ha**
SOLESMES	ZH 27 Fond des annettes	1,3360
SIMON Bruce		**0,7560 ha**
LE POMMEREUIL	ZA 84 Urtevent est	0,7560
SOUFFLET Jean Michel		**1,8010 ha**
LE POMMEREUIL	ZB 16 La Seigneurie	1,8010
THOMAS Mickaël		**8,7394 ha**
CROIX	A 649 Quefenez	0,0448
FOREST EN CIS	ZE 56 Longue Borne	0,9531
FOREST EN CIS	ZD 20 Le Flaquet	2,4999
FOREST EN CIS	ZE 55 Longue Borne	0,7576
LE POMMEREUIL	ZB 37 Le Flaquet	1,7200
SOLESMES	ZH 19	1,3820
SOLESMES	ZH 20	1,3820
WATREMEZ Matthieu		**2,2394 ha**
FOREST EN CIS	ZH 127 St Roch	0,9694
FOREST EN CIS	ZE 52 P Longue borne	1,2700
YZANIC OBLED Isabelle		**5,8882 ha**
FOREST EN CIS	ZI 3 Le Gay Jacques	3,1989
NEUVILLY	ZL 120	0,1193
SOLESMES	ZV 22	2,5700

Total terres louées de la commune de Forest : 77,7510 ha

A ce total, il faut ajouter :

ZC 24 les Nations	*vente herbe à Alain Druesne*	*0,3717 ha*
A 2530 le Village	*vente herbe à R. Raverdy*	*0,5229 ha*
A 1050 le Village	*terrain à bâtir*	*0,2243 ha*
A 1048 le Village	*terrain à bâtir*	*0,0299 ha*
A 2570 le Village	*terrain à bâtir*	*0,1792 ha*
A 2567 le Village	*terrain à bâtir*	*0,0267 ha*

Total des terres non louées : 1,3547 ha

Notre brocante – encore une réussite

Cette année encore, le Comité d'Animation organisa la grande brocante régionale, la 40ème. Soixante quatre familles Forésiennes ont tenu un stand.
Les organisateurs ont pu compter sur la bienveillance des habitants de la commune pour que cette manifestation se déroule dans des conditions idéales.
Le temps, exécrable la veille et le lendemain, s'est maintenu pour permettre aux milliers de visiteurs de parcourir les rues de Forest.
Les membres du Comité d'Animation, du Conseil Municipal, les employés communaux, de nombreux bénévoles participèrent activement pour que les ***conditions de sécurité*** *soient remplies.*
Tous nos remerciements aux ***agriculteurs*** *qui placèrent des balles de paille et leurs tracteurs aux endroits stratégiques et qui mirent à notre disposition une prairie pour permettre le stationnement des nombreux véhicules.*

Conseils Municipaux de Forest depuis 1983

Mars 1983 - Mars 1989

Maire : SANIEZ Maurice.
Adjoints : FONTAINE Didier - DRUESNE Lucien - BARBIEUX Amédée - BLOTTEAU René.
Conseillers : BLOTTIAUX Christian - BUQUET Michel - RAVERDY René - OBLED Benoît - AZAMBRE Monique - KLUR Didier - WANECQUE Jean-Michel - PRUVOT Jeanne - LEDIEU André - DUBOIS Denis.

***

Mars 1989 - Juin 1995

Maire : SANIEZ Maurice.
Adjoints : FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - KLUR Didier - WANECQUE Jean-Michel.
Conseillers : BLOTTIAUX Christian - BUQUET Michel - RAVERDY René - OBLED Benoît - AZAMBRE Monique - LEDIEU André - DUBOIS Denis - LEDIEU Thérèse - LEGRAND René - MARIN Jean-Maurice.

***

Juin 1995 - Mars 2001

Maire : SANIEZ Maurice.
Adjoints : FONTAINE Didier - KLUR Didier - WANECQUE Jean-Michel - BLOTTEAU René.
Conseillers : RAVERDY René - OBLED Benoît - AZAMBRE Monique - LEDIEU André - DUBOIS Denis - LEDIEU Thérèse - LEGRAND René - MARIN Jean-Maurice - MOREAU Martine - MERCIER Jocelyne.

***

Mars 2001 - Mars 2008

Maire : SANIEZ Maurice.
Adjoints : FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis.
Conseillers : RAVERDY René - OBLED Benoît - AZAMBRE Monique - LEDIEU André - LEDIEU Thérèse - MOREAU Martine - MERCIER Jocelyne - DUREUIL Patrick - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges.

***

Mars 2008 - Mars 2014

Maire : SANIEZ Maurice.
Adjoints : DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges.
Conseillers : LEDIEU Thérèse - DRUESNE Philippe - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - LEDIEU André - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René - BLOTTEAU René.

***

Mars 2014 - Mars 2020

Maire : SANIEZ Maurice.
Adjoints : DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse.
Conseillers : DRUESNE Philippe - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René - BLOTTEAU René - FONTAINE Didier - COQUELET Grégory.

***

Mars 2020 - Mars 2026

Maire : SANIEZ Maurice.
Adjoints : BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse.
Conseillers : DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - BLOTTEAU René - COQUELET Grégory - DEFINANCE Daniel - DELGEHIER Vincent - HENNIAUX DEVIGNE Delphine - MOREAU BARBIEUX Carole - CARTEGNIE Jeanne-Marie - MONIER COLMONT Maggy.

Conseil Municipal 2020 - 2026

Conseil Municipal 1983 1989

Conseil Municipal 1989 1995

Conseil Municipal 1995 2001

Conseil Municipal 2001 2008

Conseil Municipal 2008 2014

Conseil Municipal 2014 2020

Le repas amical de fin d'année

Le Maire souhaita la bienvenue à tous et en particulier aux nouveaux participants, Mme et M. Maerten du Hameau d'Ovillers. Il rappela que le repas était offert aux Forésiens de plus de 60 ans, aux membres du Conseil et du Comité ainsi qu'au personnel communal. Il eut une pensée pour les personnes qui nous quittèrent cette année. Il mit à l'honneur les deux ainés de l'assistance : Antoinette Cornet et Sylvain Ernesti.

Ensuite, il rappela les différents travaux**.** Il évoqua quelques réalisations en cours : le remplacement de la chaudière des bâtiments communaux et la sécurisation devant l'abribus. Enfin, il souhaita une belle journée à chacune et à chacun.

Le 11 novembre - le devoir de mémoire

À Forest, comme dans tant d'autres villages de France, cette guerre a bouleversé toutes les vies, marqué chaque famille et transformé à jamais la conscience de notre nation.
Ceux qui ont survécu sont revenus **brisés**, **affaiblis**, et profondément **marqués** par l'horreur de ce qu'ils avaient vécu. C'est donc une **commune éprouvée,** mais **unie** dans la douleur, qui a accueilli la nouvelle de l'Armistice.
Lorsque ce 11 novembre, les **cloches** ont sonné pour annoncer la fin des combats, la joie a été immense mais on pleurait nos morts.

Chaque **Forésien**, chaque **Forésienne** devait retrouver, autant que possible, une vie normale, soutenir ceux qui **revenaient** du front et il fallait reconstruire un **tissu social**, une **économie locale** affaiblie par la guerre.
Les femmes, qui avaient tenu les usines, les fermes, les commerces, les écoles en l'absence des hommes, ont joué un **rôle essentiel** dans cette reprise. Elles ont continué à **travailler**, élever leurs **enfants** et porter en elles la **mémoire** de ceux qui étaient tombés.
Ce monument aux morts témoigne aujourd'hui de la **reconnaissance** de la commune envers ses **héros**, et de la nécessité de garder vivante la **mémoire** de leur sacrifice. Pour chaque **nom gravé** dans la pierre, une vie a été perdue, une famille endeuillée, mais aussi une histoire qui a contribué à construire notre liberté.

Extrait du discours du Maire

Etat Civil 2025

Décès :

LEGRAND CLINCKE Annie	86 ans	le 01/01/2025
BRIATTE WANNEPAIN Josette	73 ans	le 08/05/2025
CAPPELLIEZ Paul	98 ans	le 17/05/2025
GODIN Raymonde	81 ans	le 30/05/2025
WILCZINSKI Christian (*)	72 ans	le 14/07/2025
MERIAUX Christian	69 ans	le 24/09/2025

(*) n'habitait pas la commune

Naissances :

GOUSPY Sohan	le 27/04/2025
ELOY COURCELLE Léonie	le 15/07/2025
CAUDRELIER Dario	le 14/08/2025
CANONNE Agathe	le 24/09/2025

Mariage :

ABRAHAM Charles et NAVEAU Hélène	le 28/06/2025

P.A.C.S. :

BISIAUX Dylan et REGUEME Romane	le 06/03/2025
NISON Corentin et WATIAU Marion	le 24/10/2025

ABRAHAM Charles et NAVEAU Hélène

BISIAUX Dylan et REGUEME Romane

NISON Corentin et WATIAU Marion

Le Parcours du Cœur

Le Parcours du Cœur est **la plus grande opération de prévention-santé organisée en France**. Il a pour but de faire reculer les maladies cardio-vasculaires par l'information, le dépistage et l'apprentissage de pratiques de vie plus saines.
Laurence exécute les 1ers gestes qui peuvent sauver notre prochain.
Rappel : La commune met à votre disposition un défibrillateur automatique.

La journée à la Mer de Sable

Une merveilleuse journée passée à la « **Mer de Sable** » à Ermenonville.
La Mer de Sable séduit par son cadre naturel exceptionnel.
Nos Forésiens ont exploré des univers insolites, des spectacles équestres, des animations variées et des attractions adaptées à tous les âges,
Cette journée a été organisée par le Comité d'Animation Culturelle.

Elections Municipales

*En application de la **loi du 21 mai 2025**, à partir des élections municipales de 2026, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants est un mode de scrutin de liste paritaire comme c'était déjà le cas dans les communes de 1000 habitants et plus.*

***

La généralisation du scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes est également étendue à l'élection des adjointes et adjoints au maire. Les adjoints seront donc élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.La liste sera composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire. Le nombre d'Adjoints ne peut dépasser 30% de l'effectif, soit 4 pour la commune.

*****

- Elles auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.
- La date **limite de dépôt** des candidatures en **sous-préfecture** est fixée au **26 février 2026**.

*****

- Les candidats doivent se présenter sur une **liste complète** :

Pour Forest : 15 candidats (8 hommes et 7 femmes ou 8 femmes et 7 hommes).

- **Attention** : Pas de panachage possible. Un bulletin comptant un **nom raturé ou ajouté annule l'ensemble de la liste**.

*****

- La liste peut être déclarée complète avec 13 candidats seulement, mais peut aussi en compter 17.

- Les 2 candidats supplémentaires seront des remplaçants (démission, départ de la commune, décès, …).

*****

La liste ayant obtenu la majorité se voit attribuer 8 élus.
Les 7 autres sièges sont répartis à la proportionnelle.

*****

Exemple pour notre commune :

liste A : 80% des voix - liste B : 20%.

Répartition des sièges :

liste A : 8 élus + 6 élus à la proportionnelle (80% des 7 restants soit 5,6) = 14 élus.

liste B : (20% des 7 restants soit 1,4) = 1 élu.

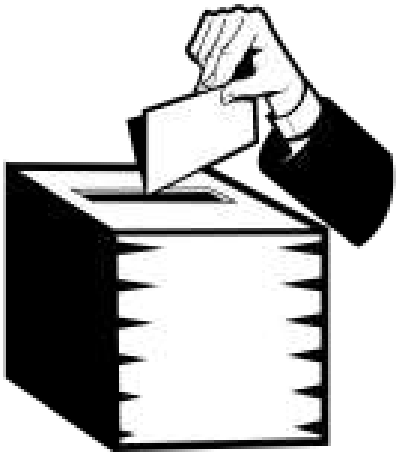

La liste A perd le dernier candidat figurant sur sa liste et la liste B obtient un siège : le 1er classé sur sa liste.

Colis de fin d'année : accordé aux personnes de plus de 65 ans et employés communaux. La distribution des colis ne se fera **pas au domicile**.
Les bénéficiaires ou une personne de leur choix viendront récupérer le colis le **vendredi 12 décembre** dans la **salle de réunion** de 10h à 12h et de 14h à 18h.
En cas d'impossibilité, une livraison au domicile pourra se faire. **Prévenez-nous**.

Halloween

On fabrique les déguisements et on va quémander des bonbons

L'école en fête

L'Association des Parents d'Elèves, les Enseignants, les Parents et surtout les Enfants ont bien « travaillé » pour que cette kermesse soit une parfaite réussite

Janvier 2025 –Cérémonie des Vœux

De nombreux Forésiens ont assisté à la **Cérémonie des Vœux**. Les principales réalisations ont été citées et les prévisions de l'année évoquées.
Le Maire a, de nouveau rappelé, l'**injustice** concernant la répartition des dotations de compensation de la Communauté de Communes.
Forest doit « **rendre » 12 000 €** alors que les communes de même importance **perçoivent 50 000 €** environ**.**
Cela permettrait d'embaucher une personne...
Puis ce fut le traditionnel vin d'honneur.

****

Pour mes derniers vœux en tant que Maire, je vous invite à la cérémonie 2026 qui aura lieu le

samedi 10 janvier à 18 heures.

Le présent Bulletin Municipal a été tiré à 270 exemplaires.
Il a été écrit et mis en page par Maurice Saniez.
Les photos ont été prises par Jérémy Klur.
L'assemblage a été réalisé en mairie.
I.P.N.S.

Travaux réalisés en 2025 ou en cours de réalisation

Remplacement de la chaudière de l'école : travaux en attente de réalisation.
HT : 24 617,58 € - TTC : 29 541.10 € - TVA (récupérable) : 4 923.52 €
Subvention 30% Etat (DETR) : 7 385,27 €
Subvention Conseil Départemental 50% (ADVB Energie) : 12 308 €
Reste à charge : 4 924.31 €

Amélioration de la traversée à l'arrêt bus : dossier en cours de traitement
HT : 9 100 € - TTC : 10 920 €
TVA (récupérable) : 1 820 €
Subvention « amendes de police » : 6 825 €
Reste à charge : 2 275 €

Chaussée Brunehaut - réfection de la chaussée et des passages protégés :
Reste à charge : 0 €

Réfection de la toiture du clocher :
HT : 2 740 € - TVA (récupérable) : 548 € - TTC : 3 288 €
Reste à charge : 2 740 €

Réfection des horloges de l'église :
HT : 1 980 € - TVA (récupérable) : 396 € - TTC : 2 376 €
Reste à charge : 1 980 €

Quelques Photos Anciennes

Quelques photos anciennes qui vous rappelleront les **nombreux travaux** qui sont intervenus durant toutes ces années.
Les **arbres** ont remplacé les **poteaux en béton** reliés entre eux par des **fils** qui couraient dans tous les sens.
Des **trottoirs** et des **pistes cyclables** sont apparus. Chaque jour, les marcheurs en profitent.
Des **associations** ont vu le jour et des **animations** sont proposées régulièrement à la population.

Forest est devenu un joli petit village où il fait bon vivre.

Principaux travaux réalisés au cours de ce mandat

Travaux sur les routes

Réfection du Chemin de Richemont (subventions 70 % - Département et CCPM).
Réfection des bas-côtés et des trottoirs de la rue des Innocents.
Réfection complète de la Chaussée Brunehaut et marquage des passages protégés (subvention 100 % Département).
Réfection de la rue du Moulin : enfouissement des réseaux - réfection de l'éclairage public (subventions SIDEC, CCPM, Département, Noréade).
Passage à l'éclairage « Led » sur tous les candélabres de la commune (pris en charge par la CCPM).
Installation de feux tricolores aux entrées de la Chaussée Brunehaut (subvention amendes de police 75 %).
Amélioration de la traversée à l'abribus (subvention amendes de police 75%) - en cours.
Réfection du réseau « eau potable » rue de Valenciennes (pris en charge par Noréade).

Travaux sur les bâtiments communaux

Réfection du wambergue de l'église.
Réfection de la toiture du clocher.
Réfection des horloges.
Réfection complète de la toiture du logement communal au 9 rue Oscar Briatte.
Remplacement de toutes les fenêtres et de toutes les portes des bâtiments communaux (subvention 70 % - Etat et Département).

Ecole

Acquisition d'un réfrigérateur, d'un lave-linge et d'un sèche-linge.
Acquisition à plusieurs reprises de matériel informatique (subvention : 50 ou 80 %).
Remplacement de la chaudière de l'école (subvention Département et Etat 80 %) - en cours.
Mise en place de la cantine à 1 €.

Divers

Création d'un columbarium.
Déplacement de la chapelle bleue sur la place (suite aux nombreux accidents).
Acquisition d'une armoire ignifugée pour la protection des registres d'Etat Civil.
Acquisition d'un fourgon.
Dotation d'un petit véhicule (don d'Enedis).
Opération « stérilisation des chats » (subvention 50 % - Fondation « Brigitte Bardot »).
Acquisition d'un terrain à bâtir Chaussée Brunehaut pour éviter l'implantation de bâtiments non désirés.
Acquisition d'outils divers : tondeuse, broyeur, souffleur, aspirateur de feuilles, …

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Les bons gestes de tri
EN **VRAC**, BIEN LES **VIDER**, INUTILE DE LES LAVER, NE **PAS LES IMBRIQUER.**

① C'est un emballage ou un papier ? **dans le bac de tri**

② Inutile de laver l'emballage **bien le vider**

③ Déposer vos emballages dans le bac sans sac **ne pas les imbriquer**

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET TOUS LES PAPIERS

Emballages **en plastique**

NOUVEAU

Tubes, barquettes, pots de yaourt, sachets et films plastiques...

Tous les **papiers**

Emballages **en métal** et les petits aluminiums

Emballages **en carton**

À TRIER

Dans le conteneur à verre en point d'apport volontaire

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles **en verre**

Pots, bocaux et flacons **en verre**

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES

Objets **en plastique**

Vaisselle **cassée**

Jouet **cassé**

LE VERRE

Depuis le 1er janvier 2024, je dépose mon verre dans le point d'apport volontaire le plus proche.

Pour consulter la carte interactive des points d'apport volontaire près de chez vous.

LE COMPOSTAGE

Le Pays de Mormal vous aide à réduire vos bio-déchets !

COMPOSTEUR

LOMBRI COMPOSTEUR

BIO-SEAU

Compostez vos bio-déchets réduisez 30% de vos poubelles

Pensez également au MULCHING, recyclez sur place votre tonte de pelouse pour nourrir votre gazon.

INFOS

Service prévention déchets du Pays de Mormal 03 27 77 52 35 · www.cc-paysdemormal.fr

Foire aux questions disponible en scannant le QR code ci-dessous